



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 24 novembre 2021 - PV N°13

**PRESENTS** : MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

**EXCUSES** : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

## ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 19, 20 ET 21.11.2021***

### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

#### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50157.1 PAYS DE MONTAIGNE - SARLAT MARCILLAC 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50246.1 FOOT SUD BASTIDE - RAZAC

N°50248.1 CONDAT BEAUREGARD - MONBAZILLAC SIGOULES

Poule B N°50339.1 TOCANE - PERIGUEUX FOOT

N°50340.1 PRIGONRIEUX 3 - DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50612.1 COURSAC - LA ROCHE CHALAIS

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51231.1 ROUFFIGNAC PLAZAC - ST PIERRE DE CHIGNAC

N°51232.1 CONDAT BEAUREGARD 3 - HAUTEFORT

Poule D N°51301.1 MONTPON MENESPLET 3 - VANXAINS

U14F-U17F FEMININES A 8

N°52272.1 COC CHAMIERIS - MEYRALS

#### **STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°50542.1 BERGERAC LA CATTE 2 - LIMEUIL 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50763.1 VERGT ATHLETICO 3 - CAMPAGNAC DAGLAN

### **FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES**

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50337.1 ANNESSE ET BEAULIEU

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51232.1 CONDAT BEAUREGARD 3

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°52110.1 MARSANEIX



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 24 novembre 2021 - PV N°13

Poule B N° 52245.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 2  
N°52246.1 EXCIDEUIL ST MEDARD 2  
Poule C N°52188.1 SPARTAK CARSAC  
U11F-U13F FEMININES A 8  
N°52005.1-TRELISSAC  
N°52007.1-TRELISSAC 2

## **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1<sup>er</sup> forfait).

DEPARTEMENTAL 1

N°50156.1 PAYS DE LA FORCE GINESTET

DEPARTEMENTAL3

Poule D N°50610.1 PAYS DE LA FORCE GINESTET 2

En application du protocole de reprise des compétitions Ligue et District rédigé par la Fédération Française de Football, la commission se réfère à ces textes fédéraux et pénalise le club de PAYS DE LA FORCE GINESTET d'un forfait pour les 2 rencontres programmées le 21.11.2021.

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50247.1 AGONAC

DEPARTEMENTAL 4

Poule D N°51298.1 DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE 2

N°51299.1 ST AULAYE 2

Poule E N°51095.1 PETIT BERSAC 2

N°51097.1 PERIGUEUX FOOT 3

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°52157.1 PERIGORD VERT 2

N°52204.1 VILLEFRANCHE 2

## **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de ST LAURENT DES HOMMES 2 qui disputait le championnat Départemental 2 poule D a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

## **CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS**

DEPARTEMENTAL 3

Poule E N°50672.1 SORGES MAYOTTE - PERIGUEUX AS

1 joueur 1 du club de SORGES MAYOTTE a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 14/11/2021 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de SORGES MAYOTTE sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 24 novembre 2021 - PV N°13

## DEPARTEMENTAL 3

### Poule D N°50613.1 RIBERAC 3 - PETIT BERSAC

1 joueur du club de PETIT BERSAC a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 20/11/2021 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PETIT BERSAC sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

## DEPARTEMENTAL 3

### Poule E N°50676.1 NOTRE DAME DE SANILHAC 2 - VERGT ATHLETICO 2

1 joueur du club de VERGT ATHLETICO a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 21/11/2021 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de VERGT ATHLETICO 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.

## **DIVERS**

Rappel aux clubs : pour les joueurs participant régulièrement en Critérium Seniors à 8 (le vendredi), nous conseillons que ces joueurs soient licenciés Loisir et Libre (1 seule licence facturée au club).